

Effectuer facilement ses formalités

Pour entreprises, associations et particuliers

A partir de
158 € TTC

Carnet ATA

Vous souhaitez prospecter à l'étranger en participant à des expositions, des foires ou des salons. Vous devez y exposer des échantillons commerciaux ou exporter temporairement du matériel professionnel scientifique ou pédagogique.

■ Descriptif :

- **Le carnet ATA (Autorisation temporaire d'exportation en dispense de taxes)** facilite les échanges internationaux en sécurisant et en simplifiant les formalités douanières (simplification du passage en douane des marchandises), tout en réduisant les coûts (dispense du cautionnement des droits et taxes normalement dus dans le pays de destination)
- **Les conseillers formalités internationales de la CCI** vous reçoivent individuellement le matin pour vous renseigner et pour enregistrer, signer et viser le carnet ATA. Au retour de la mission, ils vérifient sa conformité avec les conventions internationales de façon à éviter ou à limiter les litiges avec l'administration douanière étrangère.

Ce qu'en pensent nos clients...



« J'ai toujours voulu prospecter à l'étranger mais les formalités complexes me retenaient. Aujourd'hui, grâce au carnet ATA, mes échanges internationaux sont facilités et sécurisés. Les conseillers de la CCI me reçoivent et prennent en charge toutes les formalités nécessaires. »

Visas : 02 38 77 77 77
visas@loiret.cci.fr